

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 17 mai 2016
Séance du 26 avril 2016

8 Grange à Musique / la Locomotive – convention de collaboration - IRMA

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, BOUADDI, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme GOMES-NASCIMENTO, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre des activités régulières et des projets d'accompagnement artistique de la Grange à Musique, la ville de Creil et le centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles (IRMA) ont souhaité mettre en place une convention de collaboration.

Les objectifs de cette convention permettront aux acteurs des musiques actuelles pratiquant à la Grange à Musique et à la Locomotive d'accéder aux ressources :

- > d'information,
- > d'orientation,
- > de conseil et/ou de formations disposées par l'IRMA.

Ce dispositif, entre autres, contribuera au développement des pratiques artistiques et culturelles interdisciplinaires d'une part, à participer à l'émergence de nouveaux talents d'autre part.

maintenant !

Le centre d'Information et de Ressources pour les Musiques Actuelles (IRMA) est une association loi 1901 conventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication et soutenue par les organismes de la filière musicale.

L'IRMA est un organisme ouvert à tous les acteurs des musiques actuelles pour leur information, leur orientation, leur conseil ou leur formation. Il constitue un pôle de référence national assurant une mise à disposition de ressources expertisées. L'IRMA établit des conventions de collaboration avec toutes les structures qu'il juge opportunes à la réalisation ou à la promotion de ses actions.

Cette collaboration permettra à la Grange à Musique de bénéficier d'un accès privilégié à certains services (cf. annexe). La Grange à Musique et la Locomotive quant à elles s'engagent à citer l'IRMA comme collaborateur dans tous ces supports de communication (papier, web, etc.).

Cette collaboration s'intègre pleinement dans la labellisation SMAC (Scène Musiques Actuelles) de l'équipement municipal creillois dont un axe correspond au travail auprès des publics pratiquants amateurs. La convention proposée précise les modalités d'entente entre les deux collaborateurs ainsi que les modalités financières d'intervention et de prise en charge de chacune des parties.

Il vous est proposé de valider la signature et l'effectivité de cette convention.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la convention ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 26 avril 2016,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le projet de collaboration mis en place avec l'IRMA.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de collaboration entre l'IRMA et la ville de Creil concernant la Grange à Musique ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

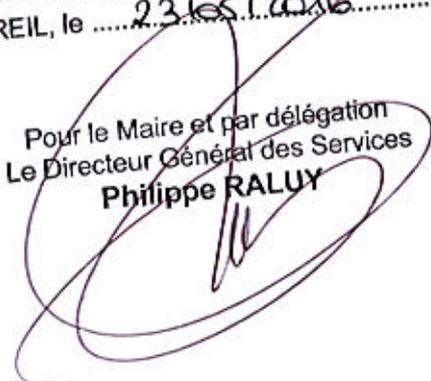
Date d'affichage : 18 MAI 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 23/05/16
et publication ou notification le 23/05/16
affiché le 18/05/16
CREIL, le 23/05/2016


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY


Envoyé en préfecture le 23/05/2016

Reçu en préfecture le 23/05/2016

Affiché le



ID : 060-216001743-20160517-DLRG160523008-DE